



CCE exceptionnel Du 5 Décembre 2012

En plus de la consultation du CCE sur la fermeture des services export de Gaël et Vitrolles, nous avons abordé 2 points qui avaient été mis de côté lors du CCE du 21 Novembre par manque de temps : les problèmes liés au nouveau bulletin de salaire et un point RH sur la Santé et la Sécurité au Travail (SST).

Le Bulletin de salaire.

La Direction, appuyée par des représentants du SGAP, confirme que TOUS les éléments obligatoires figurent sur le bulletin. Il y a bien sûr eu des réflexions sur quoi ajouter et quoi enlever, mais rien de révolutionnaire.

Ce qui pose problème :

La CFDT dénonce depuis un certain temps déjà des irrégularités sur le paiement des indemnités et ou de primes liés aux congés.

Ces indemnités/primes sont calculées via le taux $1/10^{\text{ème}}$ (salaire mensuel * 10% / 30) par rapport au maintien de salaire journalier (salaire mensuel / 21.75). Bien entendu ces calculs savants sont impactés par différentes « rubriques » (302 pour le $1/10^{\text{ème}}$, beaucoup moins pour le maintien journalier).

Comme il semble qu'aucune Organisation Syndicale et aucun salarié ne soient en mesure de calculer correctement le $1/10^{\text{ème}}$, la CFDT réclame la liste des rubriques impactant le calcul, car il est apparu des disparités improbables sur des bulletins de salaire.

De notre côté, nous avons réclamé à la Direction de faire une information simple et claire aux salariés pour la compréhension de tout le monde, ce qu'elle a refusé : « il n'y a aucune raison à cela puisque nous suivons les règles légales ! ».

Mais alors pourquoi certains dénonceraient-ils des dysfonctionnements ?

« Sans doute des erreurs de calcul lié au nouvel outil informatique SAP. Mais nous sommes vigilants. Nous en voulons pour preuve que nous avons repéré récemment une erreur touchant le versement de ces indemnités/primes de 145 salariés d'Easydis, erreur qui est en cour de régularisation... »

Les salariés touchés par cette erreur auront perçu (**en plus OU en moins**) jusqu'à 400€...

Comme quoi, l'erreur est humaine...

Point RH sur la SST.

* Gros discours sur Cap Prévention et ses dérivés.

Toujours les mêmes questions de la CGT :

- A quoi ça sert ?
- Cap machin se substitue-t-il au CHSCT où siègent des représentants du personnel ?
- Pourquoi les PAI et autres ne sont-ils pas soumis à l'avis du CHSCT avant d'être lancés ?
- Pourquoi les PAI mis en place et désavoués après coup par le CHSCT restent en place ?
- Si les CHSCT font du bon boulot, les Cap bidule et autres sont inutiles. Alors pourquoi dépenser autant d'argent pour ça ?

Et toujours les mêmes réponses évasives... bla bla bla. Et tant pis pour les CHSCT qui sont relégués en seconde division. A noter que les responsables de Cap truc sont systématiquement désignés par nos Directions. Un hasard, peut être.

* Gros discours sur les SST, que nous relativisons rapidement en soulignant le fait que les personnes désignées responsables de ces relais sont des Cadres/AM ou ont carrément des fonctions RH, peu compatible à ces postes qui doivent rester neutre par nature.

Consultation sur la fermeture des services Export des entrepôts de Gaël et de Vitrolles.

La CGT n'est pas satisfaite du tout du Directeur de l'entrepôt de Gaël qui ne tient pas ses promesses (tenues sur site, et redites au CCE du 21 Novembre). Les salariés qui ont été reçus n'ont absolument **RIEN DE CONCRET**. Les engagements ne sont pas tenus, notre DSC est monté au créneau signalant que la situation, si elle reste en l'état, risque de dégénérer.

Alors que la CGT s'inquiétait plus (suite aux promesses qui ont été faites) du reclassement des salariés de Vitrolles, il semble que dans le Sud cela se passe mieux : TOUS les salariés seraient reclassés (!).

Alors pourquoi RIEN sur Gaël ?

Suite au débat qui suivit, le DRH, monsieur Piotrowski, s'est engagé personnellement à ce que les promesses tenues par le Directeur de Gaël, monsieur Delmas, soient tenues.

Pour ce qui est de la consultation en elle-même :

La CGT a refusé de participer au vote, réclamant que les promesses qui ont été faites soient d'abord tenues et demande un troisième CCE avec en retour des éléments concrets pour les salariés de Gaël. La CFDT a suivi nos arguments en adoptant la même ligne de conduite.

Les organisations syndicales CGC, FO et UNSA décident de donner un avis défavorable, ce qui laisse les mains libres à la Direction pour en finir avec la fermeture de ces services... Dommage alors qu'elles semblaient être du même avis que nous.